

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2021
Délibération n°2021-07-12

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept du mois de juillet à dix-neuf heures trente, se sont réunis à La Chevallerais, les membres du conseil communautaire de la Région de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi premier du mois de juillet deux mille vingt et un.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Philippe CAILLON), Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. Jeremy JEUSSET), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN), Mme Gladie FERRY déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Clotilde SHAMMAS)

Absent : M. Frédéric LAFOND délégué de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et Mme Clotilde SHAMMAS

FINANCES - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à l'inscription budgétaire d'une recette issue de la TVA attribuée au budget Administration générale mais qui convient d'affecter au budget annexe Centre aquatique. Il est également nécessaire de procéder à un virement de crédits afin d'ajuster le chapitre 012 suite à un besoin de recrutement supplémentaire dans le cadre de la mise en régie du centre aquatique.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2021 04 10 approuvant le budget primitif 2021 ;

CONSIDERANT la délibération n° BC 2021 06 06 du bureau communautaire en date du 28 juin 2021 approuvant la création d'un poste supplémentaire de maitre-nageur sauveteur ;

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer une recette d'investissement provenant du budget Administration générale correspondant à la perception d'une recette de TVA directement liée à la construction du centre aquatique ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe Centre aquatique :

<i>Investissement</i>			BP 2021	DM	BP+DM
21318	Autres construction	ID	0,00	964 172,00	964 172,00
1317	Subv équipement communautaire	IR	100 000,00	1 200 000,00	1 300 000,00
1641	Emprunt en euros	IR	235 828,37	-235 828,00	0,37
<i>Fonctionnement</i>					
607	Achat de marchandises	FD	2 000,00	-2 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	FD	317 800,00	-24 630,00	293 170,00
6411	Salaires	FD	81 799,00	26 630,00	108 429,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 07/07/2021

La Présidente, Rita SCHLADT

